

## QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.
  - a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?  
*Je pense que ce n'est pas forcément qu'une problématique cantonale genevoise mais également dans d'autres cantons (Vaud, Fribourg, Neuchâtel...). Aujourd'hui une famille ou une famille monoparentale a de la peine à faire face à ses charges et il est difficile d'assumer voir de pouvoir envisager qu'un seul des deux conjoints assume les charges. C'est encore plus parlant pour les familles monoparentales. Les factures en relations avec l'assurance maladie, les impôts et le loyer deviennent trop lourdes à assumer. Quand le peuple a accepté la LaMal (assurance maladie pour tous), il n'a jamais imaginé les conséquences et le politique ne nous a jamais expliqué les conséquences financières de cette acceptation. Le savait-il ?  
Le politique devrait se pencher sur les questions susmentionnées.*
  - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?  
*Les crèches, garderie et maman de jour répondent déjà à la demande. Le fait de pouvoir déduire fiscalement tout ou partie des frais est un avantage. Reste que le politique n'a pas pensé aux parents qui ont un travail de nuit ou des horaires irréguliers. Une solution devrait être trouvée et proposée.*
2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)
  - a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ? *Le seuil d'entrée empêche certaines familles à accéder à ces prestations. C'est quand même une belle avancée sociale puisqu'aucun autre canton ne propose cette prestation.*
  - b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ? *Une étude devrait être menée afin de connaître à ce jour le nombre de bénéficiaire de ces prestations et le nombre de famille à qui l'on a refusé cette dernière. Aucune donnée n'est publiée à ce jour et l'on ne sait pas pourquoi. Le questionnement des familles serait intéressant afin de connaître le besoin réel et ce que l'on pourrait encore améliorer.*
3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).
  - a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ? *Plus d'efficacité dans le traitement des dossiers, un meilleur suivi, plus de réactivité. Proposer des alternatives au problème, faire part directement au Conseiller d'Etat des demandes et donner des solutions ou du moins les soumettre au Grand conseil.*
  - b) Quels en seraient les désavantages ? *La lourdeur éventuelle d'une administration par toujours assez réactive. Des frais supplémentaires pour l'Etat – le budget serait-il en relation avec les demandes. Quel serait le pouvoir décisionnel d'un Secrétaire à la famille...*

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).
- a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ? *L'avantage de la mise sur pied d'un tel outil utilisé par l'Université et en lien avec les associations est l'indépendance. Cela permettrait d'avoir une bonne connaissance du « terrain », des failles actuelles de notre système, des besoins non couverts et d'éditer périodiquement un rapport qui pourrait être publié.*
- b) Quels en seraient les désavantages ? *Avec un rapport périodique publié, il faut une politique publique famille qui mette en œuvre les recommandations et pour pouvoir le faire lui en donner les moyens : humains et financiers. Augmenter également les subventions de l'Université et des associations qui seraient en charge de cette thématique.*
5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.
- a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ? *les PC famille, quelques éléments de déductions fiscales qu'il n'y a pas dans d'autres cantons*
- b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ? *Une réelle politique famille : dans la famille il y a toutes les générations. Actuellement on ne tient pas compte des adultes qui retournent chez leurs parents. Si ceux-ci sont des personnes en âge AVS et au bénéfice de prestations complémentaires, ils sont pénalisés car ils aident leur enfant. Il faudrait également une intervention du canton à Berne concernant le plafonnement de la prise en compte du loyer dans le cadre des prestations complémentaires. Genève est un canton « cher » et la plupart des personnes qui bénéficient des PC n'arrivent pas à trouver un loyer dans les barèmes. Il faudrait également développer un service public pour l'aide administrative aux personnes dans le besoin dans les grandes communes genevoises. Les logements adaptés au handicap pour les jeunes et les aînés ne doivent pas être oubliés. Il faut également mettre sur pied une politique concernant les proches-aidants et leur donner des alternatives (soutien, décharge, vacances....)*

*Christine LUZZATTO – Candidate PLR au Grand Conseil*